

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Date de fin de campagne : 31 mai 2022

0,68%

de votre masse salariale

87% à votre OPCO
de branche (CFA)

13% à la Ligue
Occitanie de Judo

N° 0312902 L

POURQUOI LA LIGUE OCCITANIE ?

Verser votre taxe d'apprentissage à la Ligue Occitanie de Judo, permettra à nos formateurs d'apporter le meilleur des enseignements aux futurs professeurs de Judo de la Région

A travers la taxe d'apprentissage, vous participerez à former les futurs enseignants Judo de l'Occitanie qui auront pour mission de transmettre les valeurs de notre sport, mais aussi de développer notre discipline



BPJEPS PROFESSEUR JUDO JUJITSU

En collaboration avec le CFA Sport Occitanie, la Ligue Occitanie propose depuis 5 ans un BPJEPS Professeur de Judo Jujitsu. La ligue maille le territoire et permet une formation adaptée aux contraintes des stagiaires par des formats différents et en proximité territoriale grâce à 2 centres de formation Toulouse et Montpellier.

Être titulaire d'un BPJEPS permet au professeur d'enseigner le Judo, de structurer le club, de préparer les futurs athlètes....



COMMENT VERSER LA TAXE ?

Vous pouvez verser la taxe d'apprentissage par virement bancaire (spécifier taxe d'apprentissage et nom de votre entreprise) ou bien par chèque (ordre : Ligue Occitanie de Judo)

Pour virement IBAN : FR76 1027 8022 2300 0205 0550 115
BIC : CMCIFR2A



CONTACT : MANON BAQUIÉ
COMMUNICATION@OCCITANIE-FFJUDO.COM - 06.20.78.40.40